



Colombie-Britannique (C.-B.)

Population : 5 200 000

Nombre d'écoles (M-12) : 1 942

Nombre d'élèves en M-12 : ~673 000

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 68

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~85 000

Gouvernance et réglementation

Historiquement, le ministère de l'Éducation a défini l'apprentissage en ligne (terme utilisé pour inclure l'apprentissage à distance et l'apprentissage virtuel) comme une méthode d'enseignement qui s'appuie essentiellement sur la communication indirecte entre les élèves et les enseignants, y compris par Internet ou à l'aide d'autres moyens de livraison électronique, telles la téléconférence et la correspondance. Le portrait de l'apprentissage en ligne est resté relativement stable au fil des ans. Le libellé législatif de l'article 3.1 et de l'article 75 (4.1) de la Loi scolaire (School Act, 2006), ainsi que de l'article 8.1 de la Loi scolaire de 2006 sur les écoles indépendantes (Independent School Act, 2006), régit toujours le fonctionnement des programmes d'apprentissage en ligne. Ces deux textes de loi ont une portée similaire en ce qui concerne la création d'écoles d'apprentissage en ligne « avec l'accord préalable du ministre », et ils permettent de s'assurer que les élèves puissent exercer leurs droits selon la loi afin de choisir des cours en ligne qui fassent partie d'un système d'enseignement coordonné par la province. Les conseils scolaires et les écoles privées souscrivant à une entente avec le Ministère sont tenus de :

- s'engager à respecter ou dépasser les normes de l'apprentissage en ligne (Distributed Learning Standards) ;
- pour les écoles publiques d'apprentissage en ligne, accepter de participer au processus de vérification de la qualité (Quality Assurance Review) et d'aligner son site Internet sur les exigences du ministère; pour les écoles indépendantes d'apprentissage en ligne, la vérification de la qualité se fait par le biais d'inspections, tel que stipulé dans la Loi scolaire des écoles indépendantes ;
- veiller à ce que des mécanismes de soutien soient mis en place pour se conformer aux politiques et aux normes du ministère, y compris pour l'investissement dans les ressources ;
- fournir de la formation et du développement professionnel aux enseignants, et pour les écoles publiques d'apprentissage en ligne, n'employer que des enseignants ayant l'expérience et/ou la formation quant à la méthodologie sur l'apprentissage en ligne;
- satisfaire aux exigences de la politique relative au financement des ressources nécessaires aux parents et aux apprenants;
- s'assurer que tous les apprenants de la zone de recrutement du conseil scolaire inscrits au programme d'apprentissage en ligne reçoivent le soutien approprié, peu importe où ils se trouvent;
- fournir des données et des rapports sur les résultats des élèves, tel que spécifié par le ministère;

- s'efforcer d'atteindre un taux de participation de 100 % lors des épreuves d'Évaluation des Habiletés de Base (ÉHB) et lors du sondage sur le taux de satisfaction (Foundation Skills Assessments and Satisfaction Surveys);
- fournir au ministère des données actuelles et précises concernant les informations de contact;
- chaque école d'apprentissage en ligne doit fournir au Ministère les informations exactes concernant leur site Internet, les cours offerts et les personnes responsables, et ce, au 31 juillet de chaque année, après les mises à jour qui s'imposent.

Enfin, le financement de l'apprentissage en ligne est quelque peu différent de celui des écoles traditionnelles. Pour les élèves à temps plein de la maternelle à la 9^e année des écoles traditionnelles, les conseils scolaires sont financés une seule fois à la date butoir du 30 septembre (élèves en sièges), alors que les élèves de la 10^e à la 12^e année sont financés par cours.

Les écoles d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 9^e année ont trois options de financement selon la date à laquelle les élèves satisfont aux critères d'admissibilité :

- Au 30 septembre, les écoles d'apprentissage en ligne reçoivent 100 % de financement par élève.
- En février, les écoles d'apprentissage en ligne reçoivent 50 % de financement par élève.
- En mai, les écoles d'apprentissage en ligne reçoivent 33 % de financement par élève.

Durant l'année scolaire 2020-2021, l'allocation de base tenant compte du facteur âge-école (ÉTP) équivalait, pour un élève inscrit dans une école traditionnelle, à 7 560 \$ (ou 945 \$ par cours), contre seulement 6 100 \$ (ou 762,50 \$ par cours) pour un élève inscrit à une école d'apprentissage en ligne. De plus, les écoles indépendantes de groupe 1 reçoivent 63% du montant par élève pour l'apprentissage virtuel (toutes les écoles indépendantes de la province ont une certification de groupe 1).

Cependant, suite à une révision du financement de l'apprentissage distribué en 2018, le ministère de l'Éducation a travaillé avec les parties prenantes et les titulaires de droits pour mettre en œuvre un nouveau modèle provincial pour l'apprentissage en ligne. Ce processus a culminé avec l'adoption de l'*Education Statutes Amendment Act, 2020* ou projet de loi 8, le 4 mars 2020. Le projet de loi 8 modifiait l'apprentissage distribué dans le *School Act* et l'*Independent School Act* de trois façons :

- en remplaçant l'expression « apprentissage distribué » par « apprentissage en ligne »;
- en permettant aux districts scolaires et aux autorités scolaires indépendantes d'offrir des cours et des programmes d'apprentissage en ligne à leurs élèves ou « ceux du district » sans accord avec le ministre ; et
- en obligeant les programmes d'apprentissage en ligne à conclure une entente avec le ministre pour inscrire des élèves de l'extérieur des limites de leur district c'est-à-dire pour des inscriptions hors du district ou pour inscrire des élèves inscrits simultanément auprès d'un autre district scolaire ou autorité scolaire indépendante c'est-à-dire des inscriptions simultanées. (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2020)

L'adoption complète du projet de loi 8 est prévue pour le 1er juillet 2021 et commencera au cours de l'année scolaire 2021-2022 par une année transitoire avec sept politiques intérimaires en place pour l'apprentissage en ligne et, avec des ententes provisoires d'apprentissage en ligne pour les 68 écoles et programmes d'apprentissage en ligne œuvrant dans la province.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le ministère comptabilise les inscriptions d'élèves au moyen d'un total de 1701 collectes de données qui ont lieu en septembre, février et mai. Ces collectes indiquent les écoles fréquentées ainsi que les caractéristiques démographiques des élèves ainsi que les programmes qui leur sont offerts. En 2020-2021, il y avait un total de 52 écoles provenant de districts scolaires et de 16 écoles indépendantes qui offraient des programmes d'apprentissage à distance comptant environ 85 000 élèves, inscrits à un ou plusieurs cours. De plus, Open School BC a fourni du contenu provincial et des services d'hébergement en ligne selon un modèle de recouvrement des coûts aux districts scolaires qui n'ont pas la capacité ou le désir de gérer leur propre programme d'apprentissage en ligne. Finalement, le Western Canadian Learning Network, un consortium de conseils scolaires a également fourni des cours en ligne et des ressources numériques pour l'usage des écoles en Colombie-Britannique, en Alberta et au Yukon.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Étant donné que l'apprentissage en ligne est défini comme étant principalement en ligne et/ou à distance, il y a une reconnaissance implicite de l'existence de l'apprentissage mixte dans la province. Tout comme les programmes d'apprentissage en ligne, les écoles traditionnelles peuvent aussi offrir des programmes d'apprentissage mixte. Il est à noter que le ministère de l'Éducation recueille des données sur les inscriptions aux programmes indépendants d'apprentissage mixte.

Apprentissage à distance

Fermeture des écoles – printemps 2020

Les écoles de la Colombie-Britannique (C.-B.) ont fermé le 17 mars 2020. La province a publié le *Continuity of Learning: Planning Guide for Teachers* qui fournissait des conseils et des liens vers des sites de ressources et des webinaires en ligne mettant en vedette l'utilisation d'outils technologiques ainsi que le site *Keep Learning BC* qui offrait des activités, des ressources et des recommandations en santé avec une emphase sur la littératie, la numératie, les compétences de base et les *First Peoples Principles of Learning* (traduction libre - principes d'apprentissage des Premières Nations). La distribution d'équipement pour les élèves a été laissée aux soins des districts scolaires. Le ministère a indiqué que plus de 23 000 ordinateurs et autres types d'appareils avaient été prêtés. Les enseignants devaient, au minimum, contacter chaque élève une fois par semaine. Cependant, des contacts plus fréquents étant encouragés et les exigences de fréquentation des élèves ont été laissées aux entités locales. Les examens formels n'étaient pas requis, mais les enseignants devaient fournir hebdomadairement des rapports formels pour chaque élève. De plus, des rapports synthèses ont été produits par chaque district scolaire et ont été envoyés au ministère. L'apprentissage dans les écoles a recommencé le 1er juin 2020, en

utilisant un modèle hybride consistant d'apprentissage en ligne et d'apprentissage en présentiel avec des cohortes d'élèves en alternance afin d'assurer la distanciation physique. Tous les districts scolaires étaient tenus de mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité rigoureuses telles que définies et surveillés par les autorités sanitaires provinciales et *WorkSafeBC* (Nagle et al., 2020a).

Réouverture des écoles – automne 2020

Le début de l'année scolaire 2020-2021 a été retardé de deux jours et les écoles ont ouvert avec l'apprentissage en classe. Les élèves avaient aussi la possibilité de choisir l'apprentissage en ligne ou distribué c'est-à-dire principalement par correspondance. Les mesures de santé supplémentaires comprenaient de la distanciation physique, des pauses et des horaires de transition échelonnés ainsi que de la signalisation pour diriger le flux de circulation des élèves. Les cohortes de classe à l'élémentaire comptaient entre 20 et 30 élèves et les regroupements de cohortes étaient limités à 60 élèves limitant ainsi le nombre d'élèves pouvant interagir entre eux. Les regroupements de cohortes au secondaire étaient pour leur part limités à 120 élèves. Les masques n'étaient pas obligatoires et les programmes d'études comprenaient un accent supplémentaire sur la santé mentale et le bien-être pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. (Nagle et al., 2020b)

Année scolaire 2020-2021

L'année scolaire 2020-2021 a débuté avec l'apprentissage en présentiel et il y avait des options d'apprentissage à distance pour les élèves dans de nombreux districts scolaires ainsi que des options d'apprentissage en ligne ou distribuées. Les élèves ont continué avec des cohortes de classes de 20 à 30 élèves dans chaque cohorte et des regroupements de cohortes avec un nombre maximum de 60 élèves au primaire et de 120 élèves au secondaire. Les attentes habituelles envers les programmes d'études, les évaluations et les bulletins et rapports étaient toutes de mises durant l'année scolaire. De plus, le gouvernement provincial a alloué 8,2 millions de dollars pour spécifiquement aider les apprenants autochtones à lutter contre les pertes au niveau des apprentissages, la santé mentale et les besoins en technologie pour l'apprentissage à distance. (Nagle et al., 2021)

References

Government of British Columbia. (2020). *Bill 8: Education Statutes Amendment Act, 2020*. Queen's Printer. https://www.leg.bc.ca/Pages/BCLASS-Legacy.aspx#%2Fcontent%2Fdata%2520-%2520ldp%2Fpages%2F41st5th%2F3rd_read%2Fgov08-3.htm

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>